

Rente immédiate

www.jurantiel.com, par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel

Dans les assurances en cas de vie, c'est la rente versée par l'assureur dès la conclusion du contrat. Ce qui ne se conçoit que moyennant le paiement d'une prime unique lors de la souscription du contrat.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**